

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 décembre 2019

Face à la persistance annoncée des mouvements sociaux, le Conseil du Commerce de France demande la réactivation des mesures de soutien aux commerçants et l'ouverture des commerces les dimanches de décembre et janvier.

Alors que les représentants des commerces étaient invités à Bercy pour mesurer l'impact du mouvement social pour les commerçants, le Conseil du Commerce de France (CdCF) a demandé cet après-midi à Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances et à sa secrétaire d'Etat, Agnès Pannier-Runacher de réactiver les mesures compensatoires mises en place l'an dernier pour aider les commerçants. Le CdCF souhaite que le gouvernement les aide à passer ce cap difficile sans attendre qu'ils ne soient plus en mesure de faire face à leurs obligations. Il a également souhaité que soit facilitée l'ouverture des commerces pour les dimanches de décembre et de janvier.

Depuis une semaine, Paris et l'Île de France subissent un mouvement de grève sans discontinu et c'est toute une activité qui s'en trouve menacée.

Depuis une semaine, les Franciliens adaptent leur mobilité pour parvenir à se rendre sur leur lieu de travail en privilégiant tantôt la voiture, tantôt le vélo et bien souvent des trajets à pied. Mais ce temps consacré à trouver un moyen de transport quotidien obère leur capacité à profiter d'un peu de temps libre pour déjeuner dans un restaurant ou faire leurs courses de Noël dans les magasins.

Les commerçants quant à eux, doivent adapter leur activité en fonction de la capacité de leurs salariés à se rendre sur leur lieu de travail. Parfois, des frais supplémentaires sont générés pour permettre à leurs employés de se loger à l'hôtel ou de se déplacer autrement qu'en transport en commun. C'est un coût supplémentaire que les employeurs n'avaient pas anticipé et qui grèvent un peu plus chaque jour leur trésorerie.

En réunion cet après-midi avec Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances et sa secrétaire d'Etat, Agnès Pannier-Runacher, le Conseil du Commerce de France a rappelé que les commerçants avaient déjà subi depuis de nombreux mois la crise des gilets jaunes qui a fragilisé leur outil de travail. Le CdCF a demandé que soient réactivées les mesures compensatoires pour aider les commerçants à passer ce cap difficile sans attendre qu'ils ne soient plus en mesure de faire face à leurs obligations.

Le CdCF rappelle que le mois de décembre et particulièrement les 10 derniers jours avant Noël sont les périodes les plus importantes pour les commerçants. Leur faciliter l'ouverture des magasins les prochains dimanches de décembre et janvier, c'est également permettre aux clients de pouvoir consommer librement.

Contact presse : Corinne PARISOT-CHAUTEMPS
06 21 01 69 97 – cchautemps@cdcf.com

***A propos du Conseil du Commerce de France**

Le Conseil du Commerce de France est une association qui regroupe 31 fédérations professionnelles. Il représente le commerce dans toute sa diversité et rassemble aussi bien les commerces indépendants ou franchisés, que le commerce associé ou la grande distribution intégrée, de tous secteurs : équipement de la personne, équipement de la maison, alimentation... Il est l'expression de toutes les formes de distribution : commerces de proximité, centres commerciaux, e-commerce... Il représente 70% des emplois d'un secteur dans lequel travaillent 3,5 millions de personnes. Le CdCF est présidé depuis le 7 juin 2016 par William Koeberlé.

CdCF – Le CdCF demande la réactivation des mesures de soutien aux commerçants et l'ouverture des commerces les dimanches de décembre et janvier.